RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres absents : 11

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 29 juin 2023

OBJET :

DE-CDE-23-06-1-8) AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT RELATIF AU MINI-SEJOUR DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS DURANT LES VACANCES D'ETE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 22 juin 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme ODDON, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, M. SALOMEZ.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme SÉGURET, Mme GREINER, M. TOURNE, Mme SERVIAN, M. LEBEAU, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme FOURNIER, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, Mme TRAN .

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20230629-lmc1H11004H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/06/2023
Date de Publication : 30/06/2023

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu la délibération n° DE-CDE-23-03-1-3 du 29 mars 2023 approuvant notamment le contrat du mini-séjour des accueils de loisirs maternels durant les vacances d'été 2023, du lundi 10 au vendredi 14 juillet 2023, avec l'association Les Compagnons des Jours Heureux (CJH) au centre « Le Moulin de la Mulotière » à Bérou-La-Mulotière (28-Eure-et-Loir) pour un groupe de 24 enfants et 4 adultes accompagnateurs.

Considérant qu'au stade de la signature du contrat, l'association informe qu'elle ne peut pas assurer la prestation à la date prévue ; l'association propose donc de reporter la date du mini-séjour, soit du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2023 ;

Considérant la volonté de la Caisse des écoles d'organiser ce mini-séjour pour les enfants des accueils de loisirs durant les vacances d'été 2023 ;

Considérant la proposition de l'association Les Compagnons des Jours Heureux (CJH), il convient dès lors de signer un nouveau contrat.

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le nouveau contrat pour le mini-séjour d'été, du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2023, avec l'association Les Compagnons des Jours Heureux (CJH), au centre « Le Moulin de la Mulotière » à Bérou-La-Mulotière (28-Eure-et-Loir).

ARTICLE III : Autorise Madame la Présidente de la Caisse des écoles à signer ledit contrat, ainsi que tous les documents et actes en résultant.

ARTICLE IV : Les dépenses seront prélevées sur les crédits du budget de la Caisse des écoles inscrits aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente
Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20230629-lmc1H11004H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/06/2023
Date de Publication : 30/06/2023